



LEGTA Hector Serres -
2915 Route des Barthes -
40180 Oeyreluy

tél. 05 58 98 70 33

Mél : legta.dax @educagri.fr

[-https://agricampus40.fr/](https://agricampus40.fr/)

Vous êtes inscrit en BTS GEMEAU, formation que vous allez suivre de Septembre 2024 à Juin 2026.

Un module primordial de cette formation est le **stage en entreprise**, que vous effectuerez au cours de ces 2 ans, en deux périodes pour un total de 15 semaines.

Le lieu du stage principal est une **entreprise ou collectivité du domaine de l'eau**.

C'est pourquoi nous vous donnons ces quelques indications qui vous permettront de réfléchir, voire rechercher dès maintenant le lieu support pour ce stage.

La recherche de stage sera encadrée et suivie par les professeurs dès la rentrée de septembre : rédaction de la lettre de motivation et du CV, adaptés au BTS GEMEAU, choix des entreprises, relances.

Objectifs du stage :

Les périodes de stages doivent permettre à l'étudiant :

- de réaliser un diagnostic partiel ou une expertise spécifique d'un aménagement hydraulique;
- d'aborder un maximum de situations professionnelles significatives du métier de technicien(ne) GEMEAU. Par exemple, élaborer un projet d'équipement, faire le diagnostic technico-économique d'un aménagement, étudier des solutions techniques, étudier le coût des travaux, suivre d'un chantier, réaliser des maintenances, communiquer en situations professionnelles, etc.

Concrètement, ces compétences seront évaluées à travers l'épreuve terminale E7-1 (coefficient 7), dont le principe est :

- la rédaction d'un rapport de 15 pages maximum, annexes éventuelles comprises, réalisé à partir du stage en milieu professionnel en relation avec une situation professionnelle vécue directement par l'étudiant(e). Dans ce rapport, le candidat présente les points essentiels d'une étude personnelle conduite sur un aménagement hydraulique complétée par une analyse critique synthétique et des propositions.
- La rédaction d'un portfolio de trois fiches d'au maximum 2 pages chacune, relatant trois autres situations professionnelles que le candidat estime pertinentes
- la présentation orale de cette étude, face à un jury, en épreuve terminale, d'une durée de 30 minutes (10 minutes de présentation et 20 minutes de questions)

Contraintes de stage :

Ce stage doit représenter une durée totale de 15 semaines

Les périodes de stage sont imposées :

- 13 semaines du 2 juin 2025 au 12 septembre 2025 (avec 2 semaines de congés en juillet ou août)
- 2 semaines du 8 au 19 décembre 2025

Le stage peut se dérouler dans 2 entreprises différentes avec un période d'au moins 8 semaines dans la même pour pouvoir être le support du rapport de stage.

Le stage peut se dérouler à l'étranger.

L'entreprise d'accueil :

Il faut privilégier la proximité d'un lieu d'hébergement (domicile des parents ou de la famille, ville disposant de résidences universitaires gérées par le CROUS) et s'assurer de la faculté de déplacement de l'étudiant(e). Le permis de conduire est indispensable pour ce stage, souvent demandé comme critère de sélection.

Les acteurs de l'eau susceptibles d'accueillir un(e) stagiaire sont variés et variables selon les régions :

- ✓ **les entreprises prestataires privées :**
 - ✓ les opérateurs : ils assurent le fonctionnement des services publics de l'eau et de l'assainissement (SUEZ, VEOLIA, SAUR, AGUR, SOGEDO, LAGUN...)
 - ✓ les entreprises de travaux publics : COLAS, SNATP,
 - ✓ les fournisseurs de matériels : pompe (KSB, XYLEM, CAPRARI), irrigation (OTECH, SOVERDI, MPA), traitement de l'eau (PROMINENT, AQUATIRIS)
 - ✓ les industriels en lien avec l'épuration des eaux : papeterie (Rayonier (ex TEMBEC) , SMURFIT..) , effluent viticoles (PAETZOLD), agroalimentaires (BONDUELLE, LABEYRIE, Fromagerie des Chaumes)
- ✓ **les collectivités territoriales**
 - ✓ les syndicats qui assurent une ou plusieurs compétences eau, assainissement ou GEMAPI : par exemple
 - ✓ EMMA : syndicat de l'eau Marense Adour Marenne Adour (40)
 - ✓ SEAPAN : service d'eau et d'assainissement du Pays de Nay (64)
 - ✓ SYDEC : syndicat d'équipement des communes des Landes (40)
 - ✓ EAU 17 : eau et assainissement de Charente Maritime (17)
 - ✓ EAUX40 : syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan (40-64)
 - ✓ les communautés de communes ou d'agglomération
 - ✓ Eau de l'Agglo : service public de l'eau de l'agglomération du grand Dax
 - ✓ CAPB : communauté d'Agglomération du Pays Basque
 - ✓ les communes en régie : Régie des eaux d'Oloron, Régie de l'eau de Mont-de-Marsan, Labenne Eau Assainissement,..
 - ✓ les gestionnaires de bassin hydrographique : CACG (65), CNR (compagnie nationale du Rhone)
- ✓ **Les bureaux d'études** : ils réalisent des prestations intellectuelles d'études scientifiques et /ou techniques pour le compte de différents clients. Par exemple : 2AE, ALTEREO, SAFEGE, ARTELIA, EPURATEC Cabinet Merlin, SCE, ETEN environnement, SETMO.
- ✓ Les organismes d'état : (susceptibles de prendre des stagiaires)
 - ✓ Conseil Départemental avec différents services d'assistance techniques
 - ✓ DDTM : service de la Police de l'eau

Offres de stage :

Le Lycée reçoit des offres de stage tout au long de l'année et les propose aux étudiants.

Les coordonnateurs de la formation

Patrick LABORDE et Sabine VERDIER DELPECH